

**OBJET : ZAC DE MOULON : VALIDATION DU PROJET AVENUE DES SCIENCES ET RUE RAIMOND CASTAING**

Siège social : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	27
Présents	:	25
Présents et représentés	:	25
Votants	:	25

Le mercredi 14 avril 2021, le Bureau Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre le 8 avril 2021, s'est réuni à 20h30, sous la présidence de M. de LASTEYRIE, En visio-conférence.

**DELEGUES PRESENTS**

Madame	Stéphanie	GUEU-VIGUIER	Commune de Ballainvilliers
Monsieur	Jean-François	VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Monsieur	Christian	LECLERC	Commune de Champlan
Madame	Rafika	REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Madame	Muriel	DORLAND	Commune d'Epinay-sur-Orge
Monsieur	Yann	CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame	Lucie	SELLEM	Commune de Gometz-le-Châtel
Monsieur	Francisque	VIGOUROUX	Commune d'Igny
Monsieur	Jean-Pierre	MEUR	Commune de la Ville du Bois
Monsieur	Clovis	CASSAN	Commune des Ulis
Monsieur	Christian	LARDIERE	Commune de Linas
Madame	Sandrine	GELOT	Commune de Longjumeau
Monsieur	Olivier	THOMAS	Commune de Marcoussis
Monsieur	Nicolas	SAMSOEN	Commune de Massy
Monsieur	Didier	PERRIER	Commune de Nozay
Monsieur	David	ROS	Commune d'Orsay
Monsieur	Grégoire	de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
Monsieur	Michel	SENOT	Commune de Saclay
Monsieur	Pierre-Alexandre	MOURET	Commune de Saint-Aubin
Monsieur	Stéphane	BAZILE	Commune de Saulx-les-Chartreux
Monsieur	Bernard	GLEIZE	Commune de Vauhallan
Monsieur	François Guy	TRÉBULLE	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur	Dominique	FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
Monsieur	Igor	TRICKOVSKI	Commune de Villejust
Monsieur	Guillaume	VALOIS	Commune de Villiers-le-Bâcle

Délibération n° 2021-95

**DELEGUES ABSENTS REPRESENTES**

**DELEGUES EXCUSES**

Isabelle  
Richard

KLJAJIC  
TRINQUIER

Commune de Montlhéry  
Commune de Wissous

**DELEGUES ABSENTS**

**DELEGUES QUI N'ONT PAS PRIS PART AUX VOTES**

**Secrétaire de séance : Guillaume VALOIS**

**Objet : ZAC DE MOULON : VALIDATION DU PROJET AVENUE DES SCIENCES ET RUE RAIMOND CASTAING**

Le Bureau Communautaire,

Sur rapport de Monsieur Yann CAUCHETIER.

VU la loi n°2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris et notamment son titre VI relatif à la création d'un pôle scientifique et technologique sur le plateau de Saclay ;

VU le décret n°2009-248 du 3 mars 2009 inscrivant les opérations d'aménagement du Plateau de Saclay parmi les Opérations d'Intérêt National (OIN) ;

VU le décret n°2010-911 du 3 août 2010 relatif à l'Établissement Public Paris-Saclay (EPPS) ;

VU le décret n°2015-1927 du 31 décembre 2015 relatif à l'Établissement Public d'Aménagement Paris-Saclay (EPAPS) ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.311-1 et suivants et R.311-1 et suivants ;

VU l'arrêté préfectoral n°2014-DDT-STANO-18 du 28 janvier 2014 portant création de la ZAC de Moulon ;

VU l'arrêté préfectoral n°2014-DDT-STANO-139 du 24 mars 2014 portant approbation du programme des équipements publics de la ZAC de Moulon ;

VU l'arrêté préfectoral n°2016-DDT-STP-673 du 13 juillet 2016 portant approbation du programme des équipements publics modificatif de la ZAC de Moulon ;

VU l'arrêté préfectoral n°2015-PREF.DRCL/n°718 du 2 octobre 2015 portant périmètre de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay, issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay, de la Communauté d'Agglomération Europ'Essonne avec extension aux communes de Verrières-le-Buisson et Wissous, au 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;

VU la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay n°2013-230 en date du 28 novembre 2013 relative à l'accord de la Communauté d'agglomération sur le principe de réalisation des équipements publics dans la ZAC par l'EPPS ;

VU la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay n°2013-252 en date du 19 décembre 2013 donnant un avis favorable au projet de programme des équipements publics de la ZAC de Moulon ;

VU la délibération du Conseil communautaire n°2015-93 en date du 25 juin 2015 de la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay, relative au refus de reprise en patrimoine et en gestion des équipements publics d'infrastructure et de superstructure réalisés par l'EPAPS dans le cadre de la ZAC de Moulon, qui

Délibération n° 2021-95

n'auraient pas fait l'objet d'un accord express par voie délibérative au stade d'Avant-Projet (AVP) ou de Projet (PRO) ;

VU la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay n°2016-126 en date du 16 mars 2016 donnant un avis favorable au programme des équipements publics du dossier de réalisation modificatif de la ZAC de Moulon ;

CONSIDERANT le dossier technique de Projet (PRO MS18 séquence 1) des espaces publics de l'avenue des Sciences, entre l'Ecole Normale Supérieure (ENS) Paris-Saclay et le Learning Center, et de la rue Raimond Castaing, sur la commune de Gif-sur-Yvette, remis en mars 2021 par l'EPA Paris-Saclay aux collectivités pour accord ;

CONSIDERANT l'avis de la Commission n°1 « Aménagement et Attractivité territoriale, Urbanisme, Logement, PLH, Politique de la ville, Gens du voyage » du 22 mars 2021 ;

*APRES EN AVOIR DELIBERE,*

1. **DONNE** son accord à la réalisation des espaces publics de l'avenue des Sciences, entre l'Ecole Normale Supérieure (ENS) Paris-Saclay et le Learning Center, et de la rue Raimond Castaing, sur la commune de Gif-sur-Yvette au sein de la ZAC de Moulon, conformément au dossier technique de Projet (PRO) remis en mars 2021 par l'Etablissement public d'aménagement Paris-Saclay ;
2. **DIT** que cet avis sera transmis à l'Etablissement public d'aménagement Paris-Saclay.

Fait et délibéré le mercredi 14 avril 2021  
Extrait conforme à l'original

Le Président,  
Maire de Palaiseau

Grégoire de LASTEYRIE




ADOPTÉE par (25 VOIX)

25 POUR : Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER, Monsieur Jean-François VIGIER, Monsieur Christian LECLERC, Madame Rafika REZGUI, Madame Muriel DORLAND, Monsieur Yann CAUCHETIER, Madame Lucie SELLEM, Monsieur Francisque VIGOUROUX, Monsieur Jean-Pierre MEUR, Monsieur Clovis CASSAN,

Délibération n° 2021-95

Monsieur Christian LARDIERE, Madame Sandrine GELOT, Monsieur Olivier THOMAS, Monsieur Nicolas SAMSOEN, Monsieur Didier PERRIER, Monsieur David ROS, Monsieur Grégoire de LASTEYRIE, Monsieur Michel SENOT, Monsieur Pierre-Alexandre MOURET, Monsieur Stéphane BAZILE, Monsieur Bernard GLEIZE, Monsieur François Guy TRÉBULLE, Monsieur Dominique FONTENAILLE, Monsieur Igor TRICKOVSKI, Monsieur Guillaume VALOIS

0 CONTRE :

0 ABST. :

ID Télétransmission : 091-200056232 - 20210414 - Imc 134541 - DE-1-1  
Date AR Préfecture : 19/04/2021

- Affichée / Publiée le 20/04/2021

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.

-La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).